

Date de dépôt: 22 mars 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Euro 2008 : quelle rémunération pour le Conseil d'administration d'Euro 2008 SA ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Indépendamment de l'opinion que l'on peut avoir d'une manifestation telle que l'Eurofoot 2008, où les aspects positifs (publicité pour la Suisse et Genève, esprit festif souvent bon enfant, etc.) côtoient des aspects moins réjouissants (sport business, hooligans, nuisances sonores, etc.) il semble pour le moins indispensable de garantir aux citoyennes et citoyens de notre canton une transparence totale en matière de répartition des charges entre les différents partenaires, et notamment l'UEFA.

Dans le document remis lors de la conférence de presse du 8 février 2007 présentant l'état des préparatifs à Genève, il est évoqué notamment, à la page 10 du dossier, que l'UEFA a créé pour l'occasion une filiale à 100%, appelée « Euro 2008 SA ».

Par souci de transparence élémentaire en matière de gestion des deniers publics et afin de pouvoir juger de l'importance relative des efforts financiers fournis par les différents partenaires, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quelle est la rémunération des membres du Conseil d'administration de la société Euro 2008 SA ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat ne connaît pas les salaires des membres du Conseil d'administration d'une société anonyme de droit privé fondée le 17 décembre 2004 et basée à Nyon, et dont, de surcroît, l'Etat de Genève n'est pas actionnaire. Le Conseil d'administration d'EURO 2008 SA est composé de représentants de l'UEFA et des deux associations nationales de football organisatrices. Les présidents de ces associations nationales autrichienne et suisse assument la présidence du Conseil d'administration à tour de rôle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer